

Délibération n°D20230058

Rapporteur : Lionel FREL

Service : Secrétariat Général

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

| | | |
|-----------------|----------------------|--------------------------|
| Fatiha BANCAL | a donné délégation à | Michaël DESTOMBES |
| Farida MOUHOUBI | a donné délégation à | Joëlle ISUS |
| Charles MARBOT | a donné délégation à | Josie BAYLE |
| Florence MALGAT | a donné délégation à | Marie-Claude ANDRIEUX |
| Stéphane FRADIN | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERGERAC POUR UN DROIT A CONGÉ MENSTRUEL

Le 25 avril dernier, la Ville, en partenariat avec l'association ENDOFRANCE, a inauguré un « banc jaune » pour sensibiliser sur l'endométriose.

Ce combat pour rendre visible cette maladie est certes indispensable, mais insuffisant. Il doit s'accompagner de mesures concrètes pour réduire son impact négatif sur les conditions de travail des femmes concernées, sachant qu'une femme sur dix est atteinte d'endométriose.

Et nous avons beaucoup de retard en la matière : au Japon, le droit au congé menstruel est inscrit dans la loi depuis 1947 !

En février dernier, l'Espagne a adopté une loi de congé menstruel pour les femmes souffrant de menstruations douloureuses.

Début mars, la ville de Saint-Ouen mettait en place le congé menstruel pour agir concrètement sur ces souffrances invisibilisées. D'autres villes se sont engagées à faire de même.

Plus proche de nous, Sébastien PEYTAVIE, député de Dordogne, a mis en place le congé menstruel pour ses collaboratrices et œuvre pour faire adopter cette mesure au Parlement.

Ces mesures inédites brisent un tabou et veillent à rétablir une équité.

Le Conseil Municipal de BERGERAC, réuni le jeudi 4 mai 2023, décide de mettre en place un dispositif expérimental portant sur trois mesures cumulables, sur avis médical, pour ses agentes :

- agencement des postes de travail pour réduire les efforts physiques,
- aménagement du temps de travail (télétravail, facilités horaires...),
- deux jours de congé dans le cadre légal des autorisations spéciales d'absence.

L'objectif est que les salariées puissent :

- avoir la possibilité de poser mensuellement jusqu'à deux journées de congés,
- aménager leur emploi du temps ou télétravailler, sans qu'aucune journée de carence ne leur soit décomptée.

Une évaluation du dispositif sera réalisée tous les ans.

La médecine du travail et l'ensemble des organisations syndicales seront associées à la phase préparatoire d'installation comme à la phase d'évaluation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE S'ENGAGER** à mettre en œuvre les différents volets de cette expérimentation le plus rapidement possible, et notamment la mesure de congés menstruels dès le mois de juin 2023.

Rejeté par 25 voix contre : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

6 voix pour : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 10 MAI 2023

et de l'affichage en date du 10 MAI 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD